

Officiel

Réunion des 21 et 22 juin 2002.

COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

Procès-verbal.

5 vols et la seconde 3. Y Ferrassat demande ensuite la parole pour insister sur la nécessité de communiquer sur les progrès réalisés de ce nouveau combat.

V. FINANCE

Rapprochement budgétaire

Le président rappelle que les comptes de l'exercice 2001 ont été approuvés le 12 mai 2002, après sept mois d'exercice. Il apparaît donc difficile de dégager une tendance. Il insiste sur les difficultés de procédures rencontrées dans le cadre de la restructuration des services en février. En ce qui concerne les comptes de l'exercice 2001-2002, sera encore difficile à équilibrer. Toutefois, des améliorations importantes ont intervenu, traduites par une meilleure maîtrise des dépenses et des paiements des fournisseurs. En période historique, le trésorier de la FFC a été mobilisé quasiment à plein temps pour des raisons générales.

Il rappelle que les charges des services généraux, les frais de déplacement et de téléphone ont dépassé l'enveloppe prévue. Ce déficit n'est pas en compte d'une réalisation par rapport aux objectifs. Les charges réalisées ont dépassé les prévisions TTC, les sommes budgétées au poste TVA non déductibles (142 858) seront couvertes d'une nouvelle ventilation. Concernant les ressources de l'année, les rentrées s'établissent dans de meilleures conditions qu'en 2001. Les crédits relatifs aux mutations sont encore soumis à des engagements (remboursements à envisager). Concernant le poste "licences", le chiffre esquivé ne sera pas atteint puisque fait comparé des licences arrêtés au 31 mai 2002. L'année 2002 apparaît une baisse du nombre de licenciés de 2%. Concernant les produits de la médiane fédérale, une aide supplémentaire a été apportée par le biais de la convention conclue entre la FFC et le ministère des Sports. De ce fait, le budget réalisé est plus important que prévu. Les charges relatives à la communication ont déjà dépassé le montant prévu mais ont été équilibrées par les dépenses engagées pour la mise en place de la nouvelle version du site Internet. Les dépenses engagées seront couvertes sur les fonds d'investissement de la FFC.

Il rappelle que les commissions évoluent normalement dans un cadre normal. Les produits provenant de la maintenance du matériel des Sports sont réalisés. Les charges prévues ont été réalisées. Les comptes seront réalisés. Concernant le rapprochement en cours du parc de véhicules mis à disposition des entraîneurs nationaux, les dépenses officielles et en particulier le Challenge France Cycliste de cyclo-cross, les charges sont ajustées par rapport à ce qui était prévu. Le directeur financier veille attentivement les comptes de cette organisation. Concernant les produits, les sommes prévues ont été réalisées. Les charges de ces activités officielles seront réalisées.

Il rappelle que les charges évoluent normalement. Par contre, dans la partie "juridique", les honoraires, le juridique et les annonces de courses demeurent au-delà des prévisions. Il faut donc s'attendre à un déficit plus important que prévu. Le président et le trésorier général ont reçu le 21 juin le rapport de la "France Cycle" afin d'étudier les mesures à envisager pour remédier à cette situation.

Il rappelle que le rapprochement fédéral s'établira à 2002. Il rappelle que l'exercice précédent était excédentaire de 300 €. Jean-Pierre Lebert sera invité à proposer des solutions pour parvenir à l'équilibre des comptes.

Implication aux comités régionaux du comité fédéral
Établissement des licences
Le président rappelle que la commission des finances est en mesure de remanier les formes de la licence. Il rappelle que les comités régionaux, une somme de 5 francs par licence a été attribuée à ces derniers. Cette somme est en partie à la charge de la licence fédérale. Les licences ont été envoyées par la FFC. Les licences ont été envoyées par la FFC. Les licences ont été envoyées par la FFC.

Prévisions de création d'un fonds de formation
Le président rappelle que le processus proposé par la LCPD (le comité directeur fédéral) pour appeler à sa contribution les actions de formation de la FFC. Les prix des licences, précédemment versés à l'UNFP, vont être réaffectés à la formation. Il sera transmis en droits d'organisation et perçus par la FFC.

Tarifification 2003
Le président rappelle que la commission des finances a réuni le 12 juin 2002, et que lors de ses travaux, elle a pris en compte les informations fournies par l'ensemble des comités régionaux. Elle a été fait un travail de rapprochement des données pris en compte de manière à limiter les augmentations en leur limitant sur le coût de la vie. Le projet tarifaire est en cours de mise en œuvre de 2,5% par rapport à la tarification 2002. David Lappartien présente le projet tarifaire.

Le président rappelle que la commission des finances a réuni le 12 juin 2002, et que lors de ses travaux, elle a pris en compte les informations fournies par l'ensemble des comités régionaux. Elle a été fait un travail de rapprochement des données pris en compte de manière à limiter les augmentations en leur limitant sur le coût de la vie. Le projet tarifaire est en cours de mise en œuvre de 2,5% par rapport à la tarification 2002. David Lappartien présente le projet tarifaire.

Le président rappelle que les réponses au questionnaire (la bi) dans le cadre de l'enquête nationale précédemment par la FFC ont été effectuées. Le projet qui a étudié les propositions fait composé de MM. Jean-Pierre Lebert, Raymond Acquart, René Pelcat, Michel Thèze, Jean-Claude Gibeaud et Jean-Luc Liotot.

VI. DÉCISIONS PRISES À L'ISSUE DE LA CLASSIFICATION DES COURSEURS ET DES CLUBS

Le président rappelle que les réponses au questionnaire (la bi) dans le cadre de l'enquête nationale précédemment par la FFC ont été effectuées. Le projet qui a étudié les propositions fait composé de MM. Jean-Pierre Lebert, Raymond Acquart, René Pelcat, Michel Thèze, Jean-Claude Gibeaud et Jean-Luc Liotot.

VI. INTERVENTION DU DTN

Patrick Chazaud expose un panorama de l'état des équipes de France. Les directeurs nationaux approuvent les saillances dans des compétitions internationales. Les Dames ont participé à des épreuves internationales avec des résultats intéressants pour Sophie Greus, Virginie Moirand et Aline Cassard. En VTT, les Championnats d'Europe et du Monde ont été tenus dans de bonnes conditions. Sur piste, les épreuves de Coupe du Monde se poursuivent avec de bons résultats. Le programme des épreuves a été modifié cette année. De nouvelles propositions de calendrier et de qualification ont été étudiées et en cours. Le BMX, l'entraîneur national accompagne les athlètes sur les manches de Coupe d'Europe. Sur les Championnats du Monde programmés en juillet.

VII. PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU SUIVE

Le président rappelle que les modifications proposées (voir la France Cycliste n°2102, p.12).

IX. PRÉSENTATION ET LÉGITIMATION DES CANTINIERS DANS LE SPORT CYCLISTE

Le président rappelle qu'il a interrogé le médecin fédéral national, les médecins membres du Comité directeur et le directeur François Gensson, sur la possibilité de tenir par rapport à l'utilisation du cannabis dans le sport cycliste. Le président donne la parole au docteur Gérard Nicolas. Au cours de son intervention, ce dernier explique qu'il est le véritable et vraie information à l'égard des licenciés et qu'il n'est pas possible d'instaurer une réglementation stricte et sans restriction préalable.

Après une intervention du représentant juridique de la FFC, le docteur Alain Calvez rappelle que le règlement français prévoit que le cannabis n'est pas interdit ni pénalisé, mais qu'une décision contraire du règlement de la Fédération sportive française. Il précise ainsi que la FFC évite d'être impliquée dans des procédures judiciaires telles que les cotisations, les cotisations, les cotisations et les cotisations. Le président rappelle que le règlement de la FFC est en cours de révision. Il rappelle que le règlement de la FFC est en cours de révision. Il rappelle que le règlement de la FFC est en cours de révision.

Jeune FFC
Le président rappelle que le règlement de la FFC est en cours de révision. Il rappelle que le règlement de la FFC est en cours de révision. Il rappelle que le règlement de la FFC est en cours de révision.

1. Révisions d'entraînement hivernal
Sur proposition du docteur Alain Calvez, le Comité directeur décide d'autoriser l'organisation de deux épreuves d'entraînement avant la date d'ouverture officielle de la saison sur route, à l'exception des catégories Maitrisés et Cadets.

- **Finale à Euzat**, les 28 et 29 juin.
- **Masters à La Rochelle** les 28 et 29 mars. (Casen les 12 et 13 avril, Vézère les 14 et 15 mai, Périgord les 16 et 17 mai, Lot les 18 et 19 mai).
- **Indice de Saint-Etienne** les 2 et 3 octobre 2002.
- Pour favoriser la promotion de la discipline, la commission souhaite que la licence "Départementale loisir" permette de participer à l'ensemble des types de compétitions de BMX à condition que celui-ci se désigne dans le contrat d'appartenance de la licence. La commission souhaite également rappeler que les détenteurs d'une licence loisir ne sont pas autorisés à participer aux épreuves "membres" et "indiv".
- Pour les licences des femmes, la commission propose que les 2 premières filles du championnat national 2002 de la catégorie "Jeunes Filles/Jeunes" soient obligées de solliciter une licence des séries "Mixte" ou "Elite 2" pour la saison 2003. Pour les autres, elle propose une licence de série "Jeune Mixte". Ces propositions sont adoptées.

3. Composition du polo-vélo

- **Jeune FFC** présente les propositions de modification du règlement soumises par la commission. Ces-à concernent les points suivants :
 - Actualisation de l'adresse du siège fédéral.
 - Chapitre 1 page 1, point 1. Pas de modification du règlement. Les points qui sont concernés sont les suivants :
 - Page 3 chapitre 1 article 1. Pas de modification du règlement. Il est rappelé que la commission nationale devra désigner les arbitres.
 - Page 5 article 14. Dimension du terrain. Pas de modification du règlement. Il est rappelé que les buts attachés aux buts de football ne sont pas réglementaires.
 - Page 6 article 3-1. Le maillot. Modification proposée de cet article à la fin à la dimension suivante : longueur maximale 130 mm, largeur entre 40 et 60 mm, épaisseur entre 30 et 40 mm.
 - Page 7 article 7 : composition de l'équipe. Modification proposée de cet article, une équipe se compose de huit joueurs dont cinq sont admis remplacés sur le terrain; l'un de ces cinq est désigné comme gardien de but, les autres sont appelés joueurs de champ. Les trois autres joueurs remplacent sont appelés remplaçants.
 - Page 7 article 8 : changement de joueurs. Les trois joueurs remplacés sont admis à jouer dans les conditions suivantes :
 - Page 8 article 8-1. ballon sur la ligne des 10 mètres du terrain. Un article 148 est proposé : tout les jours autres que celui chargé de la remise en jeu doivent être à plus de 10 mètres du ballon, à l'exception du joueur faisant office de gardien de but, qui lors d'une remise en jeu consécutive à une sortie de but doit être sur la ligne de but entre les poteaux de but.
 - Page 21 : remise en jeu de ballon. Modification proposée de l'article 252. Tous les joueurs autres que celui chargé de la remise en jeu doivent être à plus de 10 mètres du ballon, à l'exception du joueur faisant office de gardien de but qui lors d'une remise en jeu doit être à plus de 10 mètres du ballon. Dans ce cas, le joueur faisant office de gardien de but doit être sur la ligne entre les poteaux de but.
 - L'utilisation de vélos "type-VTT" peuvent être utilisés pour de l'entraînement mais pas pour les compétitions officielles. Le Comité directeur approuve ces modifications.

10. Commission "jeunesse et formation"

Pierre Rivory rend compte des actions de la commission. Il rappelle que 10 classes ont participé en 2001 à l'opération organisée par ASO (Association Sport Organisation). Il rappelle que les comités régionaux n'ont pas eu le temps de participer à l'opération d'initiation aux sports collectifs et particulièrement auprès des enseignants et établissements scolaires. Il rappelle que le "Lapote du jour" a été lancé par Alain Vigorin, est accordé dans les "starlines-bleues" et mérite d'être développé. Il rappelle que les licences plus jeunes VTT.

11. Commission du vélo loisir

Roger Borez demande aux membres d'approuver une résolution en faveur du développement du cyclisme de loisir. Il rappelle que la commission nationale a été créée le 12 juin 2002, et que lors de ses travaux, elle a pris en compte les informations fournies par l'ensemble des comités régionaux. Elle a été fait un travail de rapprochement des données pris en compte de manière à limiter les augmentations en leur limitant sur le coût de la vie. Le projet tarifaire est en cours de mise en œuvre de 2,5% par rapport à la tarification 2002. David Lappartien présente le projet tarifaire.

12. Commission des clubs et des 15-20 ans

Hervé Dagnon propose une modification au règlement du challenge interdépartemental Carlet. La commission souhaite que chaque équipe de comité départemental puisse bénéficier d'un véhicule suiveur à l'échelon course, à chaque fois que la configuration du circuit le permet. René Pelcat se déclare favorable à cette mesure et souhaite y associer la valorisation de l'encadrement au privilégier les responsables techniques fédéraux d'un PK, d'un BP3 et d'un BP2 lors de la détermination de l'ordre des véhicules suiveurs.

Hervé Dagnon propose ensuite que les comités départementaux vainqueurs des épreuves interdépartementales puissent bénéficier d'un quota qualitatif (maxi coureurs) au Championnat de France Cadets.

Sous la présidence de Jean Pitallier.

Membres présents : Raymond Acquart, Alex Vincent, René Pelcat, Yves Saunier, vice-présidents; Gérard Scarsini, chargé de mission; Patrick Roy, secrétaire général; David Lappartien, trésorier général; Pierre Pouchet, trésorier général adjoint; Stelio Cocciandich, secrétaire général adjoint; Alain Calvez, Joseph Guignat, Hubert Louvet, François Nativel, Pierre Rivory, Roger Borez, Gérard Nicolas, André Bouzga, Pierre-Claude, Hervé Dagnon, Jean-Claude Gibeaud, Christian Duport, Michel Verayssat, Alain Chiffon, membres.

Membres absents/écartés excusés : Felicia Balanger, vice-présidente; Aude Lefort, Pascal Dubois, Jean-Pierre Ludin.

Assistent également à la réunion : Michèle Lerot, secrétaire du président; Christophe Lavergne, responsable juridique; Jean-Luc Liotot, chargé de mission auprès du président; Henri Pszowski, directeur du service comptable et financier; Patrick Chazaud, directeur technique national; Jean-Pierre Gibeaud, directeur du département de la réglementation et de la logistique; Sylvain Pasquati, chargé de communication; les présidents de comités régionaux, présidents de comités départementaux, représentants de la LCPD suivants (invités) : Catherine Gaston (présidente de la commission "Sport au féminin"), François Scavini (président de la commission "marketing, développement et communication"), Maurice Knieber (Alsace), Jégo Guillemain (Pfalz), Charles, Michel Bostin (Bourgogne), Guy Ferrassat (Normandie), Patrick Veselard (Auvergne).

Absents excusés : Alfred Sauli (Corse), Michel Berges (Provence), Alain Menut (Limousin), Michel Callot (Lorraine), Armand Mégret, membre du comité directeur national.

Après la clôture de la réunion, Jean-Pierre Lebert a remercié les dirigeants de la discipline BMX de mettre en place des comités régionaux. Concernant l'organisation des pistes de BMX, le président fait appel à la responsabilité des présidents de comités régionaux et souhaite que les pistes proposées pour l'organisation des championnats remplissent un minimum de conditions requises. René Pelcat rappelle un vote fait au CNPFR et relatif à l'adhésion des licenciés "Elite 2". Sur une proposition du docteur Alain Calvez, le CNPFR souhaite que durant le mois de juillet et août 2003, les licenciés "Elite 2" ne soient pas tenus de se soumettre aux dispositions prévues à leur égard, concernant les quotas de participation à respectivement concernant leur activité. Compte tenu des décisions adoptées pour 2003, le Comité directeur approuve à la demande du CNPFR.

11. LE PRÉSIDENT SAU LES DÉPARTEMENTS OFFICIELS

1. Championnats de France sur route 2002
Le directeur du département "réglementation et logistique" explique que son service est allié à la finalisation de cet événement organisé à Brétigny.

2. Championnats de France de VTT 2002 aux Orres
Jean-Pierre Gibeaud explique que cet événement se prépare sous la responsabilité de Bertrand Charrier, qui quittera ses fonctions à l'issue de cette manifestation.

3. Coupes de France 2002 de VTT
Deux épreuves de coupe 2002 ont eu lieu sur la nouvelle année. Celle-ci a eu lieu en France sur un nombre de compétitions. L'un et l'autre ont été réalisés dans des conditions d'organisation. Le directeur du département "réglementation et logistique" considère qu'il faudra néanmoins revoir le gestion sportive des épreuves, sachant que les comités ne peuvent plus s'appuyer sur le personnel fédéral. La gestion immobilière des classement, par les organisateurs locaux, peut être difficile à gérer et peut être coûteuse. Parmi les solutions envisagées, le recours à un prestataire de service semble incontournable, avec pour conséquence éventuelle, un dépassement du budget prévisionnel. La première épreuve de coupe sera organisée à La Colombe, sous la responsabilité de Bertrand Charrier. Comme pour les années suivantes, la gestion informatique des classements pose problème.

Jean-Pierre Gibeaud lance un appel à candidatures pour l'édition 2003.

4. Championnats de France sur piste 2002 à Hyères
Le directeur du département "réglementation et logistique" explique qu'il assurera la partie technique de l'organisation, en raison de la création de fonctions de Malek El Madrouk. La charge de communication repose des engagements complémentaires relatives à la couverture télévisuelle de l'événement. Une retransmission de 20 minutes sera diffusée le dimanche 4 août, à 16h30, après le RTL de Hauts-de-France de la Coupe du Monde sur route. Les droits de production des images seront pris en charge par le comité local.

5. Challenge national de France 2002 des évènements cyclistes
Jean-Pierre Gibeaud fait part de la candidature du Cercle Gambetta à Orléans. Le cahier des charges a été envoyé à ce club. Le co-organisateur accompagnera joint au cahier des charges précises pour l'appellation "Championnat de France" à l'usage.

6. Championnats de France sur route 2003
Le directeur du département "réglementation et logistique" explique que les négociations avec le comité d'organisation de Plumelec sont très avancées.

7. Championnats de France de cyclo-cross 2003
Le contrat tant la FFC et le CCDO (Normandie) sera signé prochainement.

8. Manche française de Coupe du Monde 2003 de cyclo-cross
Suite au désistement du comité d'organisation de l'an dernier, cette manche sera organisée à Livré (comité du Nord-Pas-de-Calais) le 5 janvier 2003.

9. Championnats de France de l'Avenir 2003
Le directeur du département "réglementation et logistique" explique que le cahier des charges déjà signé prévoit une organisation du 21 au 24 août, en raison de la concurrence de dates avec "La Traversée", épreuve inscrite au calendrier international "Espoirs", le Bureau du Comité directeur n'aurait montré, lors de sa dernière réunion du 7 juin 2002, favorable au report d'une semaine de la date des Championnats de France de l'Avenir. Jean-Pierre Gibeaud précise que les négociations en cours avec les organisateurs normands des Championnats de France de l'Avenir, n'ont pu, pour l'instant, aboutir. De nouveaux contacts avec les organisateurs concernés seront notés.

10. Championnats de France de cyclo-cross 2004
Le directeur du département "réglementation et logistique" fait part de candidatures des comités d'organisation de Livré (Nord-Pas-de-Calais) et Sedan (Champagne-Ardenne).

11. Championnats de France de l'Avenir 2004
Jean-Pierre Gibeaud annonce que la reconnaissance du circuit de Cusset a été effectuée. Celle du circuit de Bagnols est programmée. La décision d'attribution à un de ces deux sites sera prise lors de la prochaine réunion du Comité directeur (samedi 5 octobre 2003).

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CYCLO-CROSS NATIONAL DE FRANCE 2003-2004